



Mairie de Nant

Place du Claux  
12230 NANT

COMMUNE DE NANT  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

7. Finances Locales / 7.3 emprunts

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE NANT

Séance du 15 janvier 2024

**Nombre de conseillers en exercice : 15**

**Présents : 10**

**Votants : 13**

**Date de convocation : 09/01/2024**

**Date d'affichage : 09/01/2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le quinze janvier, à 18h, le Conseil municipal de Nant, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Richard FIOL, maire.

**Étaient présents :** Richard FIOL, Alain DELMAS, Anne-Marie FRENEHARD, Michel VERNHETTES, Paulette FOURNIER, Sabine THOMAS, Yvan BOUAT, Jean-Pierre CHARALAMBOS, Christian JULIAN, Magali COULET.

**Étaient Représentés :** Lionel CAYRON représenté Jean-Pierre CHARALAMBOS, Virginie GOVIGNON représentée par Paulette FOURNIER, Claude AROCAS représentée par Magali COULET.

**Étaient Absents :** Jean-François GALLIARD, Vanessa AUBELEAU.

**Délibération n° 2024-14**

**Objet : emprunt pour la balayeuse**

Vu le budget de la commune de NANT,

Après en avoir délibéré à la majorité des présents, le Conseil Municipal décide :

**3 : Abstention** Magali COULET, Claude AROCAS et Christian JULIAN

**10 : pour**

- **De contracter** un prêt auprès du Crédit Agricole Nord Midi Pyrénées un emprunt de 45 000€ (quarante-cinq mille euros) destiné à financer l'acquisition d'une balayeuse d'occasion ;
- **De préciser** les caractéristiques de l'emprunt :  
Objet : acquisition d'une balayeuse d'occasion  
Montant de l'emprunt : 45 000€  
Durée : 7 ans  
Périodicité : Annuelle  
Déblocage total obligatoire de l'emprunt le : 31 août 2024  
Première échéance le : 28 février 2025  
Taux fixe équivalent de : 3.831% sur la base d'un taux actuariel de 4.41% ;
- **De préciser** que les frais de dossier sont de 300 € si prêt < à 150 K€,
- **De s'engager** pendant toute la durée du prêt à faire inscrire le montant des remboursements en dépenses obligatoires et en cas de besoins, à créer et à mettre en recouvrement les impositions directes nécessaires pour assurer les paiements des échéances ;
- **De s'engager**, en outre à prendre en charge tous les frais, droits, impôts et taxes auxquelles l'emprunt pourrait donner lieu ;
- **De préciser** que le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur, sera signé par les soins de Monsieur le Maire.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Fait à NANT, le 15 janvier 2024

Le Maire,  
Richard FIOL

Le secrétaire de séance,  
Alain DELMAS

